CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À GENÈVE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A GENÈVE
**Service nationalité -**2 cours des Bastions -1205 GENÈVE
022 319 00 33

# ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANCAISE PAR MARIAGE

## PRINCIPES ET CONDITIONS

Le conjoint étranger d'un ressortissant français peut demander à bénéficier de la nationalité française en raison du mariage dans les conditions suivantes :

1- le déclarant doit avoir contracté mariage avec un conjoint de nationalité française au moment du mariage et qui, depuis, a conservé cette nationalité sans interruption

2- la communauté de vie entre les époux ne doit pas avoir cessé depuis le mariage.

Hors de France, le délai de communauté de vie entre les époux est de **4 ans** à compter de la date du mariage et au moment de la déclaration, en justifiant :

- soit, d'une résidence commune et ininterrompue pendant 3 ans en France

- soit, d'une inscription continue de son conjoint de nationalité française au registre des Français établis hors de France depuis le mariage

A défaut, le délai de communauté de vie requis est porté à **5 ans.**

3- niveau de connaissance du français au moins équivalent au niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (CECRL)

## ÉTAPES

### 1/ ENVOI DU DOSSIER PAR COURRIER à l'adresse indiquée ci-dessus

► classé dans l'ordre de la liste présentée en annexe.
► constitué des originaux - excepté les documents suivants : cartes d'identité et/ou passeport, livret de famille, diplôme(s) et permis de séjour, qui seront à présenter le jour de l'entretien **+ UN jeu de photocopies du dossier complet**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ**

### 2/ ENTRETIEN ET SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE NATIONALITÉ FRANCAISE

► dès réception du dossier complet les intéressés sont contactés par le service nationalité pour convenir d'un rendez-vous pour l'entretien.
► **les deux conjoints** devront alors se présenter à la date convenue, munis de leurs carte d'identité et/ou passeports et permis de séjour. A cette occasion, il sera proposé au requérant la possibilité de franciser son nom et/ou ses prénoms.
► le requérant devra s'acquitter de la somme de **55 € (somme payable en CHF : environ 60 CHF)** le jour de l'entretien

### 3/ SUITE DE LA PROCÉDURE

► le dossier sera adressé à la sous-direction de l'accès à la nationalité française (Ministère de l'Intérieur) qui dispose d'une année pour faire part de sa décision

# DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR MARIAGE ART. 21-2

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ**

Dossier **complet** à adresser par courrier : **ORIGINAUX** (excepté les cartes d'identité/passeport/livret de famille) +
**+ UN jeu de photocopies**
**Coût de la procédure :** payable en CHF **environ 60 CHF** (équivalent à 55 €) en espèces ou CB MAESTRO ou POSTFINANCE **le jour de l'entretien**

## CONJOINT FRANÇAIS

**demande d'acte d'état civil en ligne** : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427

☐ livret de famille français (pages concernant le mariage et les enfants, le cas échéant)
☐ copie intégrale de l'acte de mariage **français** datant de **moins de 3 mois**

**Naissance en France**

Validité des actes d'état civil français : **3 mois**

**- de parent(s) né(s) en France :**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance
**- de parent(s) français, né(s) à l'étranger :**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance
☐ copie intégrale de l'acte de naissance français du/des parent(s) français
**- de parents étrangers :**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance
☐ copie du décret de naturalisation ou de la déclaration

**Naissance à l'étranger**

Validité des actes d'état civil français : **3 mois**

**- de parent (s) français :**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance français
☐ copie intégrale de l'acte de naissance français du/des parent(s) français

**- de parents étrangers :**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance français
☐ copie du décret de naturalisation ou de la déclaration

**OU**
☐ **certificat de nationalité française**
☐ copie intégrale de l'acte de naissance

☐ carte nationale d'identité et/ou passeport français en cours de validité
☐ permis de séjour en Suisse
☐ pour les franco-suisses JOINDRE le passeport et/ou carte d'identité suisse

## CONJOINT ÉTRANGER

**les actes d'état civil étrangers n'ont pas de date de validité et doivent être traduits par un traducteur assermenté**

☐ **acte de naissance** original portant les dates et lieux de naissance des parents (apostillé ou légalisé si nécessaire)
si l'acte de naissance ne précise pas les dates et lieux de naissance des parents : fournir l'acte de naissance de chacun des parents
**en cas d'union précédente**
☐ acte de mariage et tout document justifiant la dissolution (divorce ou décès)
**enfant(s) mineur(s) issu(s) d'une autre union à inclure dans la demande**
☐ acte de naissance, passeport, permis de séjour en Suisse, certificat de scolarité, attestation de résidence
☐ passeport étranger et permis de séjour suisse OU passeport et/ou carte d'identité suisse
☐ 2 photos d'identité
☐ **casier judiciaire** suisse datant de **moins de 3 mois** (Attention **:** *« extrait du registre des non poursuites »* non recevable)
☐ En cas de **séjour supérieur à 6 mois au cours des dix dernières années : casier judiciaire** de chacun des pays (accompagné de la traduction, de l'apostille et/ou légalisation) – **pour les séjours en France, le casier judiciaire n'est pas réclamé**
☐ **justificatif du niveau de français** (diplôme, test…) **quelle que soit votre nationalité d'origine**. Pour plus d'informations : http://www.consulfrance-geneve.org/Acquisition-de-la-nationalite

## DOCUMENTS RELATIFS AUX DEUX CONJOINTS

☐ CV en français pour chacun des conjoints
☐ une attestation de résidence pour chacun des époux à demander à l'office de l'habitant, datée de moins de 3 mois
☐ **au moins trois documents portant les deux noms** : bail, avis d'imposition en Suisse, relevés bancaires, attestation d'assurance responsabilité civile/ménage …

☐ **2 exemplaires** originaux du formulaire de demande CERFA complété, daté et signé par les deux conjoints
☐ une enveloppe format A4 timbrée à vos nom et adresse, pour un retour éventuel de votre dossier